

2024

**APPEL À PROJET :
MISE À DISPOSITION D'UN
LOCAL NEUF POUR CRÉER
UNE MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE
DANS LE 13E PLACE
RIBOULET**

APPEL À PROJET :

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL NEUF POUR LA CRÉATION D'UNE MSP

01. Contexte de l'appel à projet

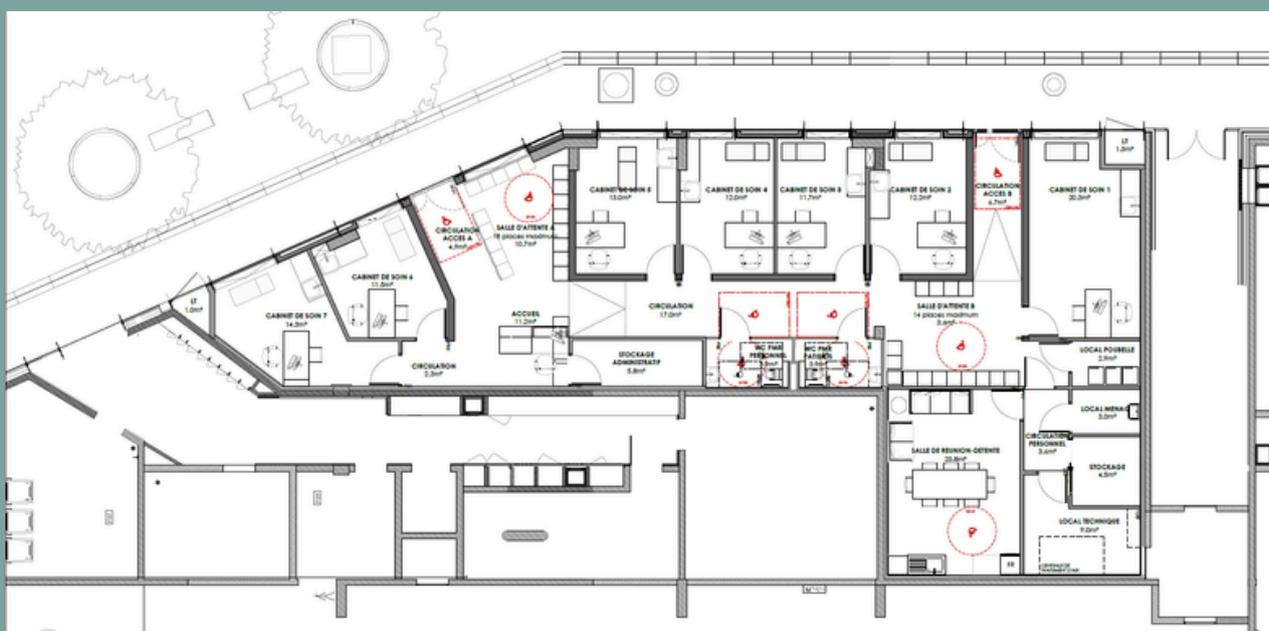
Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise depuis plusieurs années pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins.

Le 13^e arrondissement est classé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans les Zones d'Action Complémentaire (ZAC) concernant l'offre de soins. Sa population de 177 833 habitants compte une proportion plus importante de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de patients souffrant d'affection longue durée (ALD).

Consciente des niveaux élevés des prix du foncier et des contraintes qu'ils font peser sur les installations des professionnels de santé, la Ville de Paris et la Mairie du 13^e arrondissement de Paris ont souhaité mettre à disposition des locaux en pied d'immeuble dans le cadre d'une opération foncière dont elle est le bailleur.

LE LOCAL

Locaux neufs situés au 8 place Riboulet, composés de 7 box de consultation, d'un espace d'accueil, d'une salle d'attente et d'une salle de détente.



02. Objectif de l'appel à projet



582 000€ de travaux pris en charge par la Ville Paris



100 000€ de travaux resteront à charge du preneur



D'autres aides à l'installation possibles

L'appel à projets a pour objectif de permettre l'installation d'une équipe pluriprofessionnelle via la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux neufs situés 8 place Riboulet. La Ville de Paris, bailleur, prend à sa charge la grande majorité des travaux d'aménagement, à savoir le gros œuvre, les menuiseries extérieures et la grande partie des menuiseries intérieures, la plomberie, le chauffage, la VMC, la grande partie de l'électricité, les cloisons et le carrelage pour un montant total estimé à 582 000€.

Resteront à la charge du preneur de la petite menuiserie, les finitions d'électricité, la pose des revêtements de sols ainsi que la peinture, pour un montant total estimé à moins de 100 000€ TTC pour lesquels ils pourront par ailleurs solliciter des aides à l'installation auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Ile de France.

Les locaux seront aménagés en **7 box de consultation**, un espace d'accueil, une salle d'attente et une salle de détente (cf. plans joints en annexe).

Le coût mensuel du **loyer hors taxe et hors charges est estimé à environ 250€ du mètre carré**, soit un loyer annuel de 62 500 € HT et hors charges. Les charges relatives au fonctionnement de l'activité (fluides, nettoyage des locaux, gestion des déchets...) sont à la charge de l'équipe dont le projet aura été retenu à l'issue de l'appel à projets.

03. A qui s'adresse cet appel à projet ?

Quelle que soit la forme juridique qu'elle prendra (association, SISA, SELAS, SCI, SCM, etc.), **l'équipe pluriprofessionnelle doit être constituée, a minima, de deux médecins généralistes exerçant en secteur 1 et d'un professionnel paramédical.**

Le projet de l'équipe pluriprofessionnelle doit être en cohérence avec le diagnostic territorial de santé, joint en annexe, ainsi qu'avec le projet de santé global proposés par la CPTS 13 et validé par l'ARS Ile-de-France et la CPAM de Paris.

04. Contenu du dossier de candidature



Présentation générale du porteur de projet

- Fiche de présentation de la structure porteuse du projet : forme juridique / date de constitution (ou date prévisionnelle de constitution) / adresse du siège (si structure juridique déjà formée)
- Composition envisagée de l'équipe (nombre de professionnel-le-s et types de professions, temps travaillé par chacun.e au sein de la structures)
- Présentation des professionnel-le-s de santé déjà identifié.e.s pour former l'équipe :
 - **Nom / Prénom**
 - **Profession / spécialité/parcours / autres activités libérales ou salariées / nombre d'années d'exercice...**
 - **RPPS/Adeli**
 - **Secteur d'exercice**
 - **Déjà installé-e : Oui / Non**
 - **Coordonnées e-mail et téléphone**



Présentation du projet

- Description synthétique du projet
- Axes/objectifs prioritaires du projet de santé
- Description détaillée des activités
- Organisation prévue de la prise en charge des patient-e-s (nombre d'ETP par professionnel-le, horaires d'ouvertures, file active prévisionnelle du/des médecin-s traitant-s de l'équipe, continuité des soins...)
- Articulation du projet avec l'écosystème santé du 13e arrondissement (lien CPTS 13 / participation à la PDSA / actions de santé publique / partenariats envisagés...)
- Accueil et encadrement d'étudiants/internes



Présentation du budget prévisionnel et du plan de financement



Pièces facultatives à joindre en annexe du dossier de candidature

- Statuts de la société ou de l'association (facultatif)
- Projet de santé (qui peut-être celui envoyé à l'ARS)

05. Modalités d'appréciation des projets et jury de sélection

Les candidatures seront appréciées en fonction de la complétude du dossier remis conformément au calendrier de candidature ainsi que de la pertinence et qualité du projet. Le jury s'attardera notamment sur :

- Composition de l'équipe et organisation du projet : compétences, complémentarité, partenariats à l'échelle du territoire, transversalité et pluridisciplinarité ; permanence des soins;
- Pertinence du projet au regard du diagnostic territorial de santé proposé par la CPTS 13;
- Gouvernance et capacité de l'organisation à réussir le projet;
- Projection de l'activité prévisionnelle en qualité et quantité en vue d'un renforcement de l'offre de soins dans l'arrondissement;
- Modalités de suivi de l'activité (indicateurs et outils de pilotage envisagés);
- Capacité à garantir une prise en charge pour les publics les plus éloignés du soin.

Le jury sera composé de la Ville de Paris, représentée par des représentant.e.s de la Mairie du 13^e arrondissement, par la Sous-direction de l'Offre de soins de la direction de la Santé Publique et le Service d'Administration des Immeubles de la direction du Logement et de l'Habitat, de représentants de la CPTS 13, de la direction territoriale 75 de l'ARS IDF, de l'Assurance maladie et de la FemasIF.

Calendrier de l'appel à projets

Les candidatures peuvent être transmises jusqu'au 28/02/2025. Sous réserve de réception d'offres adaptées, le jury de sélection se réunira pour faire une présélection au plus tard le 31/03/2025.

Les projets retenus en présélection feront l'objet d'une ou plusieurs auditions par le jury, et le **résultat final de cet appel à candidatures sera transmis au plus tard courant le 5 mai 2025.**

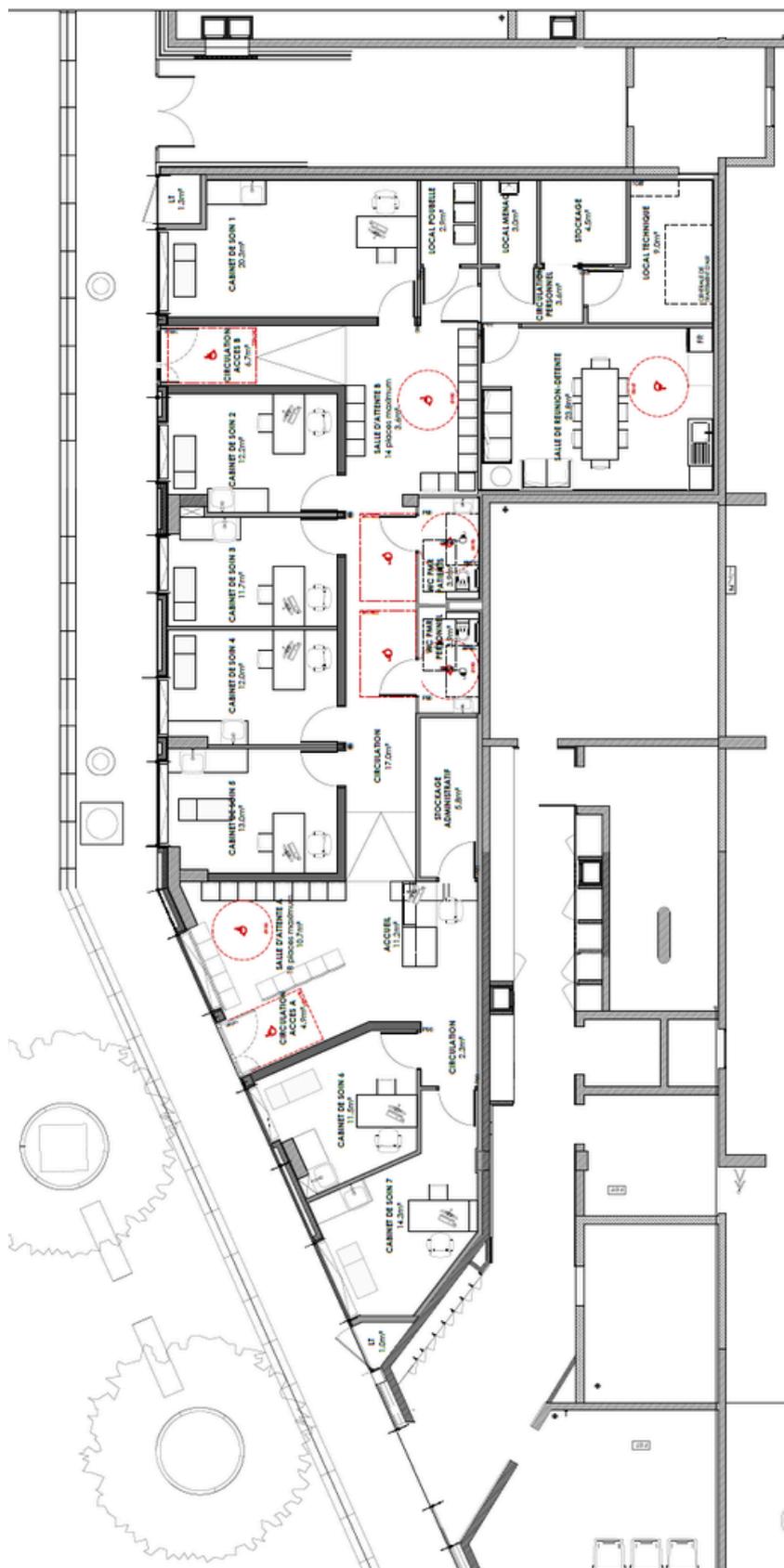
06. Autres conditions

Les conditions financières de la mise à disposition des locaux devront faire l'objet d'un vote au Conseil de Paris. **Un bail d'une durée de neuf ans**, sera établi la structure retenue à l'issue de la sélection, précisant l'objet et les modalités de la mise à disposition des locaux.

Il est précisé que la Ville de Paris peut effectuer ou faire effectuer tout contrôle en vue de vérifier l'effectivité des actions mises en œuvre au regard du projet proposé et retenu.

ANNEXES

PLAN DU LOCAL





Direction de la Santé Publique
BPOS - Bureau des partenariats pour l'offre de soins